Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602251-20251219-DELIB20251218_2-DE

Commune de SAINT-LERY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 Décembre 2025

CONSEILLERS En exercice : **8**	L'an deux mille vingt-cinq le 18 Décembre à 19H01, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel.
Présents : 7	Mr MANENC Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, Mme CONOIR Dominique, Mme ZUCCOLOTTO Sophie, Mr MARIVINT Xavier, Mr MAROT Daniel, M. GILLET Corentin
Absent : 1	M. JOSSE Titouan
Pouvoirs : 0	
Secrétaire de séance	Mr GILLET Corentin
Date de convocation	11 Décembre 2025

DELIBERATION20251218-2 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC JVS MAIRISTEM CONCERNANT LE LOGICIEL HORIZON INFINITY

La commune de Saint Léry a signé un contrat HV INFINITY avec JVS MAIRISTEM. Ce contrat d'une durée de trois ans arrive à son terme.

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement de contrat pour le logiciel HV INFINITY, pour une période de 3 ans moyennant un paiement annuel de 3727,06€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la SAS JVS MAIRISTEM le nouveau contrat HV INFINITY pour la période du 1er Février 2026 au 31 Janvier 2029.

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 19 Décembre 2025
Affichée le 19 Décembre 2025

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 18 Décembre 2025.
Le Maire,
Mr Daniel MANENC

MAIRIE de St LÉRY
56430 MORBIHAN